

AFFAIRE n° 7

O B J E T : Foyer RESTAURANT pour personnes âgées au CHAUDRON

- autorisation de lancer l'appel d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ce Foyer, destiné essentiellement aux personnes âgées du CHAUDRON et comprenant une partie " Club " susceptible d'accueillir 40 personnes et un restaurant de 130 couverts, avait reçu votre accord lors du Conseil Municipal du 3 Novembre 1977.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales vient de me faire savoir le montant de la subvention accordée pour cette opération. Les travaux estimés à 1 553 000 Francs pourront être financés de la façon suivante

- subvention de la D A S S : 300 000 Francs
- emprunt : 1 253 000 Francs

Le Cabinet BOSSU m'a fait retourner le D C E remis à jour en fonction des observations faites par la Commission de Sécurité et par la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT.

Je vous demande en conséquence :

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer en cas d'appel d'offres infructueux un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames, Messieurs je mets la question aux voix.

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :

"Favorable. Il convient de noter que sont prévus, tout autour, de ce foyer-restaurant, des logements pour personnes âgées qui permettront aux intéressées les plus handicapées, quant à leurs déplacements, de trouver sur place l'ensemble des services nécessaires".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Cette affaire a déjà été abordée, et à l'époque, la subvention accordée par la DDASS était de 400 000 F. Entre-temps une circulaire est sortie, et précise que les subventions de la DDASS pour ce genre d'opérations, ne devaient pas dépasser 300 000 F. Nous avons donc été obligés d'augmenter le montant de notre emprunt des 100 000 F manquants.

M. DUPONT situe le projet sur plan - Cela se trouvera à l'arrière de la salle d'animation dans la partie centrale du terrain. Tout autour seront construits des logements R + 1 avec un accès à niveau, à chaque fois, par devant ou par derrière, suivant le profil du terrain, pour permettre aux personnes âgées d'accéder sans escalier chez elles.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---